

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CESS Technique de qualification
Option	Technicien/Technicienne en comptabilité
Matière	ECO 12 - Comptabilité II

Informations :

jurysdusecondaire@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) :

Technicien/Technicienne en comptabilité

Matière : **ECO 12 - Comptabilité II**

••• Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **99/2002/248B**

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/99-2002-248B.pdf>

Nom du programme : **Technicien/Technicienne en comptabilité**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

••• Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

●●● **Rencontre obligatoire**

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** :

Date et heure : **Voir sur le site des jurys**

Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.

Les candidat(e)s auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

••• Modalités de passation

Type d'examen : écrit Durée : 3 heures maximum

Matériel requis : Calculatrice, Stylos, Effaceurs, Surligneur, Latte ou Rapporteur, Gomme

Matériel refusé : Feuilles de cours ou de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée

••• Matières d'examen

• Comptabilité analytique

A partir d'une situation donnée, établir le coût de revient complet d'un produit selon la méthode du Full Costing

• Analyse financière

- Distinguer les types de charges en fonction de l'activité de l'entreprise
- Calculer mathématiquement et déterminer graphiquement un seuil de rentabilité
- En interpréter le résultat
- Calculer les indices de gestion
- Structurer un bilan
- Calculer un fonds de roulement net et un cash flow
- Calculer différents ratios de structure financière d'une entreprise

III. Evaluation

●●● Pondération

Chaque matière est pondérée sur une note finale de 20 points. Chaque cours de l'OBG est considéré comme une matière.

●●● Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.